

Montréal, 29 octobre 2015

Madame Lynda Carrier  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Dépôt du document – Précision au sujet du Comité éolien en phase de développement**

Madame Carrier,

Par la présente, nous souhaiterions apporter une précision suite à l'intervention de M. Pierre Labbé lors de la 2e séance de la première partie des audiences publiques sur le projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite, le 21 octobre 2015. Cette lettre vous est soumise en dix (10) copies et le fichier électronique vous a également été transmis à l'adresse suivante [lynda.carrier@bape.gouv.qc.ca](mailto:lynda.carrier@bape.gouv.qc.ca) le 28 octobre 2015.

M. Labbé a mentionné que le promoteur avait demandé aux membres du Comité de développement éolien de signer une entente de confidentialité. Nous tenons vraiment à apporter des précisions sur la notion de confidentialité demandée par RES Canada, le promoteur initial du projet, aux membres de ce comité.

RES Canada a en effet demandé aux membres du comité de tenir confidentielle l'information concernant le projet puisque le projet était toujours en phase de développement, durant la période d'appel d'offres, et que si l'information spécifique au projet (tel le modèle financier ou les structures de partenariat) était divulguée publiquement, cela aurait pu nuire de façon significative à la compétitivité du projet. Par ailleurs, RES Canada ne voulait pas que des informations sensibles soient divulguées aux compétiteurs, ce qui aurait pu résulter en une apparence de conflit d'intérêt ou de collusion alors que l'appel d'offres était en cours. Finalement, les discussions concernaient souvent des aspects du projet en phase très préliminaire puisque la fonction du comité était justement de discuter de ces aspects. Leur divulgation trop hâtive aurait pu créer de faux espoirs aux citoyens (la présence d'éoliennes sur leur terrain, par exemple) ou encore des inquiétudes non fondées. Lors des rencontres avec le comité, il a été clairement mentionné que rien n'empêchait les membres de discuter du projet avec leurs concitoyens de façon générale.

RES Canada a d'abord proposé que le protocole de fonctionnement du Comité contienne la clause suivante :

7.1 Afin de ne pas nuire aux avantages compétitifs du Projet de RES Canada et d'éviter toute apparence de collusion entre les développeurs de projets éoliens dans les Municipalités et sous réserve des obligations de divulgation résultant de la loi, chacun des Membres du Comité convient de garder en stricte confidentialité la teneur des discussions tenues dans le cadre du Comité, ainsi que toute l'information, de quelque nature qu'elle soit, verbale ou écrite en rapport avec le Projet RES Canada divulguée aux membres du Comité. Cette obligation de confidentialité n'empêche toutefois pas les Membres du Comité de discuter avec des tiers de façon générale du Projet RES Canada et de ses retombées pour la communauté sans entrer dans les spécificités monétaires ou techniques particulières au projet RES Canada. En cas de doute, les Membres sont appelés à en discuter avec les représentants de RES Canada avant toute divulgation. Cette obligation de confidentialité survivra la dissolution du Comité.

Toutefois, comme M. Labbé se questionnait face à l'engagement des membres à respecter une telle clause, le comité a plutôt choisi d'adopter la résolution suivante :

« Lors des réunions du comité, RES Canada avisera les membres lorsque l'information qui est divulguée sera de nature confidentielle. Les informations devront rester confidentielles jusqu'à la plus rapprochée de ces deux dates :

- le 31 décembre 2014, si la soumission de RES Canada pour le projet n'est pas retenue par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres 2013-01; et
- la date de mise en service commerciale du projet suite à l'octroi d'un contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec Distribution dans ledit appel d'offres. »

Nous avons donc répondu positivement aux demandes de M. Labbé, en évitant de faire signer toute entente de confidentialité aux membres du comité et tout en conservant la compréhension commune que certaines des informations partagées en période d'appel d'offres étaient sensibles et devaient demeurer confidentielles pour le bien du projet.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes plus cordiales salutations,



**Viviane Maraghi**

Directrice du développement, RES Canada

Au nom de Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C.